

ZONE DE PROTECTION SPECIALE « FORET DE GRESIGNE ET ENVIRONS »

Bulletin d'information sur l'élaboration du DOCOB Natura 2000 de la ZPS FR 7312011

Numéro 1 - Mai 2009 -













Qu'est ce que Natura 2000 ?

L'érosion actuelle de la biodiversité est marquée par la vitesse de disparition d'espèces végétales et animales sans précédent dans l'histoire de l'évolution. Afin d'enrayer ce déclin, l'Europe a créé en vertu des Directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats » de 1992, un réseau écologique communautaire dénommé : réseau Natura 2000.

Ce réseau est constitué des Zones de Protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux » et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive « habitats ».

Sur ces sites, chaque état européen s'engage à assurer le maintien, voire la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles d'un territoire.

Afin de mettre en œuvre ce réseau écologique, la France a choisi une approche concertée prenant en compte les préoccupations locales. Ainsi, chaque site fait l'objet d'une gestion contractuelle volontaire.

Ce numéro est principalement consacré à la présentation des intérêts ornithologiques qui ont justifié la désignation de ce territoire. Le prochain numéro (automne) traitera des enjeux socioéconomiques et des orientations retenues en concertation avec les acteurs locaux en vue de faire cohabiter activités humaines et préservation d'un patrimoine naturel.



Quelques chiffres concernant le site

- ⇒ Surface : 27 701 ha (78% dans le Tarn ; 22% dans le Tarn-et-Garonne)
- ⇒.15 communes dans le Tarn : Castelnau-de-Montmiral, Itzac, Labarthe-Bleys, Larroque, Marnaves, Milhars, Montrosier, Penne, Puycelci, Roussayrolles, Saint-Beauzile, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Saint-Michel-de-Vax, Tonnac, Vaour.
- ⇒ 4 en Tarn-et-Garonne : Bruniquel, Cazals, Féneyrols, Saint-Antonin-Noble-Val.
- ⇒ La ZPS recouvre les périmètres de deux ZSC : celle de *la forêt de Grésigne* et celle des *Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère* dont les Documents d'Objectifs ont été validés (DOCOB consultables sur le site de la DREAL Midi Pyrénées).
- ⇒ Le DOCOB consiste à identifier les enjeux écologiques, les objectifs de gestion et les modalités de mise en œuvre. Son contenu est discuté en groupes de travail et validé par un comité de pilotage présidé, pour la ZPS, par le préfet du Tarn.

Calendrier de réalisation

Printemps-été 2008 : inventaires complémentaires de l'avifaune

Automne-hiver 2008-2009 : inventaire des activités humaines et synthèse des enjeux

Printemps 2009: définition des objectifs et des actions de gestion **Hiver 2009-2010**: rédaction – validation du Document d'Objectifs



Un site désigné pour la conservation des oiseaux

Ce territoire est connu depuis de très nombreuses années pour sa richesse en espèces d'oiseaux. Sur la période 1995-2005, pas moins de 109 espèces nicheuses ont été inventoriées, dont 19 figurent à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux ». Parmi elles, 12 ont été retenues par les services de l'état pour la désignation en Zone de Protection Spéciale (arrêté ministériel du 6 avril 2006). 3 autres espèces ont été retenues, sans être prioritaires dans les mesures de gestion à préconiser pour ce territoire. Des inventaires réalisés durant le printemps 2008, ont permis de préciser les effectifs et la répartition de ces espèces d'oiseaux. Les résultats de ces investigations et la présentation des espèces sont ci-dessous synthétisés.

Le **Faucon pèlerin** et le **Hibou grand-duc** (l'un des plus grands rapaces nocturnes d'Europe) sont les rapaces typiques des parois rocheuses. Après une diminution dramatique de leurs effectifs dans les années 1960-1980 (produits chimiques, dénichages, piégeages...), les populations se sont progressivement reconstituées. L'enjeu principal réside aujourd'hui en un partage de l'espace avec l'escalade. (Nombre de couples : pèlerin = 12, grand-duc = 8-10).

Moins sensible à cette activité de pleine nature, le **Martinet à ventre blanc** niche dans les cavités des falaises situées entre Bruniquel et Saint-Antonin-Noble-Val. Contrairement aux deux rapaces, le Martinet à ventre blanc est un migrateur comme son « petit » cousin le Martinet noir.





Spécialisé dans la chasse aux reptiles, le **Circaète Jean-le-Blanc** (1) est un grand rapace (jusqu'à 1,80 mètres d'envergure) qui ne pond qu'un seul œuf fin mars début avril. Sa durée de nidification est longue, puisque le jeune prend rarement son essor avant la mi-août! (8-9 couples)

L'Aigle botté (2) est plus petit en taille (autour d'1,30 mètres d'envergure, comme le Buse variable). Deux formes de plumage existent chez ce rapace : une claire et une sombre. Cette dernière peut compliquer son identification en vol. (2 à 4 couples possible).

La **Bondrée apivore (3)** est un rapace dont l'identification n'est pas facile pour un débutant car elle ressemble à s'y méprendre à la Buse variable! Cette espèce a un régime alimentaire principalement insectivore, plus particulièrement dirigé vers les hyménoptères (famille des guêpes et des abeilles) dont elle prélève les nids dissimulés dans la végétation ou dans les trous de rongeurs au sol. (espèce assez répandue au nombre de couples indéterminé)

Ces trois espèces de rapaces sont des forestiers migrateurs (seulement présents à la belle saison). Toutefois, ils sont tributaires d'espaces ouverts pour leur recherche alimentaire. Les enjeux de conservation sont à la fois liés aux pratiques sylvicoles, au maintien d'une activité agropastorale et au développement de la fréquentation humaine.











Les milans sont reconnaissables à leur vol nonchalant, aux ailes relativement longues et coudées, ainsi qu'à la queue fourchue. Le **Milan noir** (moins de 10 couples) a un plumage sombre, contrairement au **Milan royal** qui est plus clair avec des zones orangées. Opportunistes, ils possèdent un régime alimentaire assez éclectique (insectes, rongeurs, charognes, poissons...). Le Milan noir est distribué principalement le long des cours d'eau. C'est un migrateur. La présence du Milan royal sur la ZPS est anecdotique en période de nidification. Le maintien d'une activité agropastorale est nécessaire pour leurs territoires d'alimentation.

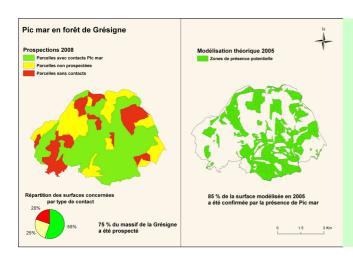




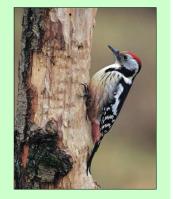
Le **Busard Saint-Martin** niche à même le sol dans les landes et les friches, les coupes forestières ou les jeunes reboisements. Le mâle est blanc aux bouts des ailes noir ; la femelle est brune avec une tache blanche à la racine de la queue. (Au moins 5 couples).

De la taille d'une tourterelle, **l'Engoulevent d'Europe** est un oiseau discret qui se fond à merveille dans son environnement. De mœurs principalement crépusculaires, il niche également au sol. Il se nourrit d'insectes qu'il gobe en vol. L'Engoulevent est bien distribué sur le territoire de la ZPS. C'est un migrateur.

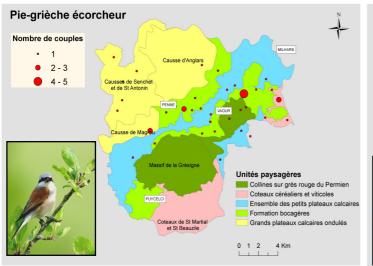


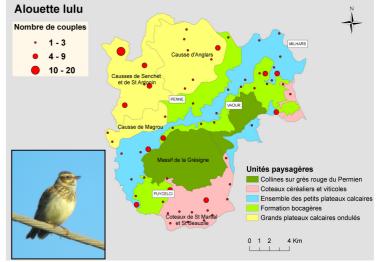


Espèce typiquement forestière, le **Pic mar** est principalement répandu dans la forêt domaniale de Grésigne, dans laquelle il trouve les chênes de gros diamètre qu'il recherche. En Grésigne, le Pic mar a été contacté dans la grande majorité des parcelles répondant à ces exigences d'habitats naturels (voir carte). La population pourrait être de 100 à 200 couples.



L'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur sont étroitement liées aux activités agropastorales. Petite de taille, la lulu est toutefois plus répandue (150 couples environ) et moins exigeante en terme d'habitats. Elle niche au sol. Estimé à 35-45 couples, l'écorcheur est étroitement liée à la présence du bétail, notamment de bovins. L'existence de haies vives (épineux) lui est indispensable pour nicher. Cette dernière est une migratrice présente de mai à août.







Migratrice, la **Fauvette passerinette** est répartie dans les « stations chaudes » de la ZPS, ce qui caractérise son origine faunistique méditerranéenne. En effet, elle fréquente les formations arbustives basses sur sols maigres qui s'apparentent à la garrigue, comme sur les pentes calcaires à buis. Elle est donc relativement répandue, notamment dans la moitié nord du site. Autre méridional, le **Hibou petit-duc** est un tout petit rapace nocturne de la taille d'un merle. Il niche dans des cavités, en particulier dans les trous de murs. Bien que nos connaissances soient encore fragmentaires sur sa distribution, il fréquente le vieux bâti et trouve sa nourriture (rongeurs et gros insectes) dans les prairies proches (Penne, Vaour...).



Les enjeux de la conservation

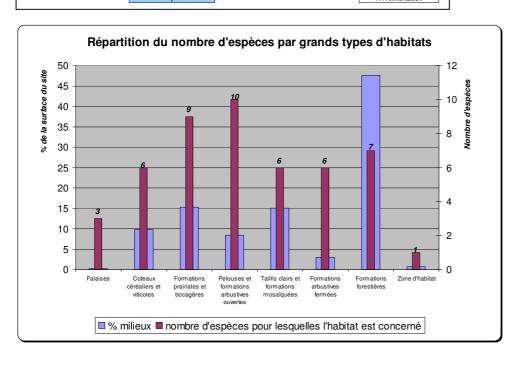
Si l'avenir des espèces rupestres repose sur une utilisation concertée des falaises avec l'escalade, la plupart des autres espèces d'oiseaux dépendent des choix et des pratiques de gestion de l'espace.

Excepté pour le Pic mar, les espèces forestières utilisent les espaces ouverts pour s'alimenter. Or, l'évolution sociétale de ces dernières décennies entraîne la régression d'une activité agropastorale traditionnelle dont dépendent de nombreuses espèces animales et végétales. Le graphique est à ce sujet éloquent.

	178 ha	90 ha	2 510 ha	3 985 ha	2 188 ha	3 940 ha	783 ha	12 445 ha
	Zone de b	aâti Falaises	Coteaux céréaliers et viticoles	Formations prairiales et bocagères	Pelouses et formations arbustives ouvertes	Taillis clairs et formations mosalquées	Formations arbustives fermées	Formations forestières
Alouette Iulu			R,H,A	R,H,A	R,H,A	R,H,A		
Pie Grièche écorcheur				R,A	R,A			
Fauvette passerinette					R,A	R,A	R,A	
Martinet à ventre blanc		R						
Engoulevent d'Europe				Α	Α	R,A	R,A	R,A
Milan noir			Α	R A	Α			R
Milan royal				R A	Α			R
Busard Saint Martin			A,H	A,H	Α		R,H	R
Circaete Jean Le Blanc			Α	Α	Α	Α	Α	R
Aigle botté			Α	Α	Α	Α	Α	R, A
Bondrée apivore				A	Α	A	Α	R
Pic mar								R,H,A
Faucon pèlerin		R						
Hibou grand duc		R						
Hibou petit duc	R		R,A	R,A	R,A			
	ales à fort	Très favorable Assez favorable			R : Reproduction H : Hivernage A : Alimentation			

Le tableau ci-contre synthétise les choix de chacune des espèces quant à l'utilisation des grands types de milieux selon les cycles biologiques.





Contacts

ATASEA: Claire HERMET

tel:05 63 48 83 48

Courriel: a081@cnasea.fr

LPO Tarn: Christophe MAUREL

Tel: 05 63 73 08 38 Courriel: tarn@lpo.fr

Ce document est téléchargeable sur le site de la LPO Tarn :

http://tarn.lpo.fr



